

Commission Départementale Sportive

Saison 2022 / 2023 – PV n°08



Rappel Coupe et Championnat : Seul peuvent participer aux rencontres reportées, les joueurs ou joueuses homologués le jour de la rencontre initiale.

Toutes les questions relatives à l'arbitrage sont à adresser à la commission concernée : volley62.cda@gmail.com avec copie à POUTRAIN Bernard et éventuellement la commission sportive.

1) Championnat d'accession masculin

Droit pour dérogation

ARM 066 Harnes VB 5 / Le Touquet 2 – 60,00€

Amende

Arques 2 / forfait général – 209€

2) Championnat d'accession féminin

Droit pour dérogation

ARF 072 Arques 2 / Boulogne sur Mer 1 – 10,20€

ARF 084 Saint Pol sur ternois 1 / Lis Calais 2 – 10,20€

ARF 088 Lis Calais 2 / Boulogne sur Mer 1 – 10,20€

3) Coupe senior

½ finale masculine le 08 avril 2023 :

Agny1 / Le Touquet 2 – Lillers 1 / Oignies 1

½ finale féminine le 08 avril 2023 :

Arques 2 / Oignies 1 – Calais 1 / Boulogne sur Mer 1

Les clubs recevant doivent **confirmer ou non** la date et l'horaire pour le 06 mars 2023, passé cette date les dérogations seront payantes.

Nous sommes toujours dans l'attente d'un club organisateur pour l'accueil de la finale départementale des coupes seniors le samedi 06 mai 2023.

4) Tournoi M11

Faute de clubs de demandeur Pas de Calais pour accueillir les finales M11 le 13 mai 2023, nous avons confié celles-ci au club de Caudry qui était demandeur.

Pour la commission.

Fait à Angres le 13 février 2023